

# Equipe de rêve ou simple coexistence

## En tennis aussi, l'union fait la force

Une collaboration à long terme optimale à tous les égards entre un enseignant et un club de tennis vaut de l'or. La SPTA soutient ses membres, et donc, indirectement, de nombreuses associations sur cette voie en proposant des prestations et une approche du métier complètes. TEXTE: MARCO KELLER

En fait, les connaissances ne sont pas nouvelles. Souvent, les clubs bien gérés et bien organisés sur le plan de la formation sont bien fréquentés aujourd'hui aussi. Les clubs de tennis proposent une infrastructure, la possibilité de jouer et une vie associative. Les enseignants de tennis veillent à ce que tout un chacun puisse progresser rapidement dans ce sport pas toujours facile, en étant motivé. Il tombe sous le sens que le bénéfice est mutuel. Et cependant, les relations entre les clubs et les enseignants ne sont pas toujours très harmonieuses. Des enquêtes approfondies menées dans les années 1990 dans le monde du tennis suisse par les études «Studie Modell Club 2000» et «Syntegration» mettent en évidence deux éléments: d'une part, les émotions et les préjugés réciproques gâchent le jeu; d'autre part, la répartition des tâches décrites ci-dessus ne constitue que la moitié d'une collaboration fructueuse.

### Professionnels vs bénévoles

Malheureusement, ce sont souvent des préjugés réciproques qui compliquent une collaboration, voire la rendent impossible. «Les enseignants de tennis ne travaillent que pour l'argent», entend-on d'un côté. «Les membres d'un comité ne sont pas professionnels, ils sont peu motivés parce que, la plupart du temps, ils ont été contraints d'accepter leur fonction», clame-t-on de l'autre.

### Aller vers les autres

Cette organisation qui sépare le club de l'enseignement n'apporte rien. Il faut régler de nombreux points de contact qui

sont une réalité ou le deviendront dans les rapports entre un club de tennis, l'enseignement, le moniteur et l'élève. Souvent, le diable se cache dans les détails. Sans règle, les problèmes surgiront à coup sûr. Les préjugés sont consolidés et des frontières sont tracées. Généralement, une bonne collaboration n'est plus concevable. Afin d'éviter ces situations, la SPTA transmet à ses membres, outre la conception nécessaire de la profession, des supports solides pour la pratique de leur métier.

### Modèles de contrats et conseil

Des modèles de contrats établis par des avocats spécialistes du droit du travail sont à disposition gratuitement des membres actifs de la SPTA. Ces modèles de contrats peuvent et doivent bien entendu être adaptés au cas par cas selon les rapports contractuels des clubs concernés. Un conseil juridique gratuit de 15 minutes par un cabinet d'avocats spécialisés ou par des juristes est inclus.

### Une collaboration qui motive

Si les jalons sont posés dans un accord soigneusement établi entre les clubs et les enseignants, c'est déjà une belle avancée. On trouve dans les clubs d'aujourd'hui aussi des exemples impressionnants qui montrent le potentiel et l'opportunité d'une collaboration structurée clairement depuis le début, qui adapte entre elles de manière optimale les forces et les faiblesses individuelles des partenaires. Atteindre ensemble un objectif fixé, c'est de la pure motivation, l'expérience le montre! Bien sûr, cela doit se faire sans que l'un

des partenaires soit exploité ou désavantagé. Pour obtenir un processus efficace à long terme, il faut placer des jalons réguliers et adapter immédiatement ses actions si les objectifs ne sont pas atteints.

### Organisation régionale de la SPTA

Le réseau des responsables régionaux de la SPTA, qui continue de se développer, s'étend dans toute la Suisse. Les représentants régionaux sont des moniteurs ou des directeurs d'école de tennis très expérimentés et disposent de bonnes relations dans leur région. Ils sont prêts, en tant que personnes de contact de leur région, à transmettre les demandes de la SPTA via les bureaux administratifs aux clubs et aux enseignants. Bien entendu, le transfert doit aussi se faire dans l'autre sens. En ce qui concerne justement la question de la protection de la profession, les situations non acceptables d'enseignants de tennis mal formés ou usant d'un titre trompeur peuvent être annoncées au siège administratif de la SPTA, via ces responsables régionaux ou directement. ●

## «Cherche club avec équipe de rêve et pro du tennis»

Après que la SPTA a publié, dans des éditions antérieures de smash, des portraits de certains membres actifs, elle se concentrera à l'avenir sur des équipes d'enseignants et de clubs qui collaborent de manière optimale. Les membres de la SPTA intéressés ainsi que les clubs qui collaborent d'une manière particulière avec des membres de la SPTA peuvent s'annoncer à notre siège administratif au 041 639 53 47.



**Bureau Swiss Professional  
Tennis Association**

c.p. 324, CH-6391 Engelberg  
Tél. 041 639 53 47, Fax 041 639 53 44  
E-Mail: meierhofer@spta.ch